



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

19 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la grande salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Procuration : 0

Date de convocation

13/01/2021

**Présents :** LAVOREL Joëlle, DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, NOVO PEREZ Laurence, DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, GRABINSKI Damien, EXCOFFIER Yves, KARATAS Aylin, EXCOFFIER Lionnel, MARTINET Sylvain, LAUREAU Pierre

Représentés :

Excusé(s) :

Absent(s) :

**Secrétaire :** DECRUY Marie-Hélène

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Approuvé à l'unanimité

2 – Décisions du Maire et Informations

### **2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme**

DP 07429620A0040	Construction d'une annexe	accordée le 30/11/2020
DP 07429620A0041	Division de terrain	accordée le 17/12/2020
DP 07429620A0043	Construction d'une annexe	accordée le 04/01/2021
PC 07429615A0008-M01	Régularisation de travaux existants	accordé le 07/12/2020

## **2.2 Compte-rendu des travaux en cours : bâtiments et voirie**

### **EGLISE**

Une convention va être signée avec la Communauté de Communes du Genevois pour la 2<sup>ème</sup> partie des travaux de l'Eglise (travaux intérieur) pour une aide technique pour lancer un appel d'offre pour l'AMO puis les différents lots pour les travaux.

Concernant les tirants l'entreprise APAVE nous a fait parvenir le résultat des ses calculs et cela est conforme.

Nous devons lancer rapidement la souscription pour le financement d'une partie des travaux.

### 3 - Délibérations

#### **3.1 PUP – Terrains B199 et B 890 :**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau projet d'urbanisation est envisagé sur les parcelles cadastrées B 199 et 890, chemin du Cortillet.

Lorsqu'une autorisation d'urbanisme sera déposée, ce projet nécessitera l'aménagement d'un carrefour plus sécurisé entre le chemin du Cortillet, la route de la Croix Biche et le chemin du Bé d' Lè pour un montant estimé à 46 900.00 € HT (56 280.00 € TTC) à la charge de la commune.

Le montant de la Taxe d'Aménagement à percevoir pour ce projet étant plus faible, Mme le Maire explique qu'il est possible de convenir un projet urbain partenarial (PUP) pour mettre à la charge du futur promoteur tout ou partie des équipements induits par ce projet.

Mme le Maire donne lecture du projet de convention fixant les modalités du projet urbain partenarial à conclure avec le futur promoteur et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer le PUP aux parcelles cadastrées B 199 et B 890 Chemin du Corillet

**ACCEPTE** la convention du projet urbain partenarial joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention susmentionnée et toute pièce se rapportant au dossier à compter du 20 janvier 2021.

### **3.2 Convention financière – EHPAD « Les Ombelles » de Viry**

Vu la situation financière de l'EHPAD « Les Ombelles », qui accueille essentiellement des personnes originaires de l'ensemble des Communes du Territoire de la Communauté de Communes du Genevois et leur donne la priorité. Considérant la volonté d'offrir sur le Territoire, des solutions d'hébergement à destination des personnes âgées les plus modestes, il est demandé à la Commune d'apporter une aide financière afin de maintenir la qualité d'accompagnement des résidents et d'améliorer les conditions de travail du personnel de l'établissement dans un secteur professionnel particulièrement tendu.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, l'unanimité des votants :

**ACCEPTE** de verser une participation financière à l'EHPAD « Les Ombelles » de 1 822.00 € correspondant à 2.00 € par habitant.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer la convention annexée à la délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

#### 4 - Divers

A) Prévoir la rénovation du bâtiment de l'école élémentaire – état du bâtiment ainsi que la prévision de l'ouverture future d'une 6<sup>ème</sup> classe,

B) Monsieur Sylvain MARTINET est désigné représentant de la Commune pour le Groupe Local de Soutien piloté par la Communauté de Communes du Genevois.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le : Mardi 16 février 2021.

FIN DE LA SEANCE 21h15

